

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi 27 mars à dix-huit heures, les membres du conseil municipal, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis, sous la présidence de Madame Anne GALLO, en mairie. Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Etaient présents :

■ Mme Anne GALLO, M. Thierry EVENO, Mme Marine JACOB, M. André BELLEGUIC, Mmes Raymonde PENOY-LE PICARD, Sylvie DANO, M. Jean-Marc TUSSEAU, Mme Marie-Pierre SABOURIN, MM. Jean-Yves DIGUET, Didier MAURICE, Mme Nicole THERMET, M. Jean-Pierre MAHE, Mmes Noëlle FABRE MADEC, Nicole LANDURANT, Maryse SIMON, M. Patrick EGRON, M. Marc LOQUET, Mme Anne-Françoise MALLAURAN, M. Sébastien LE BRUN, Mmes Samia BOUDAR, Anne-Hélène RIOU, M. Sylvain PINI, Mmes Catherine GUILLIER, Christine CLERC, Danielle ALANIC, MM. Michaël LE BOHEC, Gilbert LARREGAIN

Absents excusés :

- M. Nicolas RICHARD a donné pouvoir à M. Sébastien LE BRUN
- Mme Nathalie LE BOLLOCH a donné pouvoir à Mme Anne GALLO
- M. Yannick SCANFF a donné pouvoir à Mme Marine JACOB
- M. Patrice BECK a donné pouvoir à M. Sylvain PINI

Absent :

- M. Philippe LE BRUN
- M. Thierry CARLO

Date de convocation : 20 mars 2019

Nombre de conseillers

- En exercice : 33
 - Présents : 27
 - Votants : 31

M. Sébastien LE BRUN a été élu secrétaire de séance.

Bordereau n° 33

(2019/3/56) - VŒU DE SOUTIEN A L'APPEL « NOUS VOULONS DES COQUELICOTS »

Rapporteur : Anne GALLO

Pesticide : (n. m.) du latin « *pestis* » (fléau) et « *caedere* » (tuer)

Le mouvement « nous voulons des coquelicots » a été lancé le 12 septembre 2018 par un groupe de bénévoles. Cet appel, soutenu par plus de 80 Organisations Non Gouvernementales (dont l'association Bretagne Vivante, avec laquelle Saint-Avé travaille en partenariat), et de nombreuses personnalités publiques et acteurs économiques, a déjà rassemblé plus de 555 000 signatures autour d'une demande précise : l'interdiction de tous les pesticides de synthèse en France. Pendant 2 ans, chaque 1^{er} vendredi du mois, les volontaires sont appelés à se rassembler à 18h30 devant les mairies, pour manifester avec alacrité leur soutien à cet appel.

Le recours aux pesticides de synthèse a démarré à la fin des années trente, avec les premiers insecticides, et a augmenté avec l'intensification des cultures. Aujourd'hui encore, plus de 400 produits sont employés en France, deuxième utilisateur de pesticides dans l'Union Européenne. Les

conséquences de cette utilisation pèsent lourdement sur nos biens communs (eau, air, sols, faune et flore) comme sur notre santé et particulièrement sur celle des agriculteurs, en attestent les différentes procédures judiciaires en cours contre les géants de l'industrie chimique, en France comme aux Etats-Unis. Figures modernes du combat de David contre Goliath, elles n'en demeurent pas moins significatives et précurseuses de notre rapport à venir aux pesticides.

La nécessité d'interdire rapidement l'utilisation des pesticides est d'autant plus impérieuse que les sols et leurs nappes phréatiques demeurent pollués par certaines substances plusieurs années après l'arrêt de leur utilisation. Le rapport « Pesticides, effets sur la santé » (2013) de l'INSERM (Institut National de la santé et de la recherche médicale) met en lumière des données inquiétantes : Les dialkylphosphates, métabolites communs à de nombreux insecticides organophosphorés, sont présents dans plus de 90 % des échantillons urinaires (l'alimentation étant le principal vecteur d'imprégnation des populations). En Bretagne plus particulièrement, la cohorte Pélagie qui mesure le niveau d'imprégnation des femmes enceintes aux pesticides, a identifié la présence de traces de ces pesticides dans la majorité des urines des femmes enceintes (44 molécules identifiées et quantifiées dans 1 à 84 % des échantillons).

En vertu de la loi Labbé, encadrant l'usage des produits phytosanitaires, les particuliers ne peuvent plus acheter et utiliser dans leur jardin des pesticides de synthèses depuis le 1er janvier 2019. Cette avancée législative notable doit être saluée, et nous encourager à nous mobiliser pour élargir cette interdiction. Engagée depuis 2014 dans une démarche « zéro phyto » pour l'entretien de tous ses espaces publics, la ville de Saint-Avé est particulièrement sensible à cette problématique. Lutter contre notre dépendance aux pesticides, émanciper les agriculteurs d'une culture intensive qui ne rémunère pas leur travail à sa juste valeur, protéger notre santé et celle de nos générations futures, c'est en conscience et responsabilité que notre conseil municipal à l'unanimité

REJOINT le mouvement des coquelicots, qui demande l'interdiction de tous les pesticides de synthèse,

MANIFESTE son attachement à la préservation de nos biens communs et de la santé de nos générations futures,

DEMANDE au gouvernement et à l'Assemblée nationale d'accélérer les mesures d'accompagnement des agriculteurs dans la mutation de leur modèle de production agricole, pour une sortie rapide des pesticides et une juste rémunération.

SOUTIENT les victimes de maladies professionnelles et demande des mesures visant la réparation intégrale de leur préjudice.

S'ENGAGE à ouvrir le passage du citoyen, en mairie de Saint-Avé, tous les premiers vendredis du mois, tant que durera cet appel, à celles et ceux qui souhaitent se rassembler dans le cadre de l'appel des coquelicots.

DIT que le présent vœu sera transmis au Premier ministre, au Ministre de la transition écologique et solidaire et aux parlementaires de notre circonscription.

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations,

Fait à Saint-Avé, le 02 avril 2019

Le Maire,

Anne GALLO

